



**Pratique recommandée pour l'essai avec application de flamme sur les textiles et les films**  
**Édition 2003**

**1.1 Portée**

**1.1.1** Cette méthode d'essai sert de guide aux autorités compétentes qui doivent mener des essais à flamme nue sur des textiles et films utilisés sur le terrain, ou pour lesquels aucune donnée de laboratoire fiable n'est disponible.

**1.1.2** Il n'existe aucune corrélation connue entre la méthode recommandée et la NFPA 701, *Standard Methods of Fire Tests for Flame Propagation of Textiles and Films*, ou le véritable comportement du feu.

**1.2 But**

**1.2.1** Cette pratique recommandée vise à fournir aux autorités compétentes des moyens pour évaluer la résistance au feu des textiles et des films soumis à l'application d'une flamme nue relativement petite.

**1.2.2** Les méthodes décrites dans ce document et les résultats ne sont pas en corrélation avec aucune méthode d'essai connue, et les facteurs reliés à la reproductibilité et la corrélation n'ont pas été déterminés. Par conséquent, si des données d'essai plus exactes sont disponibles, elles devraient avoir préséance.

**1.3.1.1** Cette méthode d'essai peut s'avérer utile aux agents chargés de la réglementation comme indice pour reconnaître si un matériau étant utilisé ou installé brûle facilement ou s'il résiste à la flamme tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- (1) Arrêt de la combustion lorsque la flamme d'allumage est retirée
- (2) Incapacité à brûler
- (3) Faible combustion lorsque la flamme d'allumage est retirée

**1.3.1.2** Cette méthode d'essai est utile seulement lorsque l'autorité compétente n'a aucune donnée fiable; elle est alors forcée de s'appuyer sur les résultats découlant de la méthode d'essai.

**Chapitre 4 – Procédure**

**4.1 Matériaux**

**4.1.1** Les spécimens devraient provenir du matériau existant.

**4.1.2** Les spécimens devraient être secs et d'une dimension minimale de 12,7 mm x 101,6 mm (1/2 po x 4 po).

**4.2 Flamme nue.** Une allumette en bois courante ou une source de flamme équivalente devrait être utilisée comme source d'allumage.

**4.2.1** La flamme devrait être appliquée pendant douze secondes.

**4.3 Méthode**

**4.3.1** L'essai devrait être effectué dans un endroit sécuritaire, à l'abri du vent et libre de tout autre combustible.

**4.3.2** L'échantillon devrait être suspendu, de préférence à l'aide d'une épingle, d'une pince ou d'un objet similaire, sur sa longueur à la verticale. La flamme doit ensuite être appliquée au centre de la bordure inférieure, tout en conservant une distance de 12,7 mm (1/2 po) entre la bordure inférieure et la base de la flamme.

**4.3.3** Après douze secondes d'exposition, l'allumette doit doucement être éloignée de l'échantillon.

**4.4 Exigences.** Durant la période d'exposition, la combustion ne doit pas s'étendre sur toute la longueur de l'échantillon. Dans le cas d'échantillons plus grands, la combustion ne doit pas dépasser 101,6 mm (4 po) de la bordure inférieure.

**4.4.1** Les flammes résiduelles ne doivent pas durer plus de deux secondes.

**4.4.2** Les matériaux qui se détachent ou qui laissent tomber des particules enflammées devraient être rejetés, s'ils continuent de brûler au contact du sol.

**Chapitre 5 – Résumé**

**5.1 Limitations.** Les irrégularités et les limitations de la méthode d'essai pratique peuvent occasionner des résultats trompeurs ou erronés, et l'erreur peut aller dans les deux sens. Il est fort possible qu'un échantillon trop petit démontre une flamme résiduelle pendant plusieurs secondes, entraînant ultimement le rejet du matériau. Il est également possible que des procédures d'essai pratique incorrectes ou inadéquates démontrent à tort une résistance acceptable à la flamme. Cela peut mener à de graves erreurs.

**5.2 Précautions.** Les procédures d'essai pratique sont utiles, mais elles doivent être utilisées avec discernement, et il importe de reconnaître les limitations. Les essais pratiques ne devraient pas être retenus comme seul moyen pour assurer la résistance des matériaux décoratifs aux flammes. Cependant, ils sont utiles pour la mise en place d'un programme de réglementation intégré.

**Veillez noter :** les informations du présent document proviennent du «NFPA 705 Standard Methods of Fire Tests for Flame propagation of Textile and Films 2003 Edition. Vous pouvez vous procurer une version complète du NFPA 705 à NFPA sur le site [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org)